

Conférence de presse du Conseil d'Etat

Crise sanitaire COVID-19

28 mai 2020

Nuria Gorrite

Présidente du Conseil d'Etat

Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines



Béatrice Métraux

Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité

Assouplissement des mesures par le Conseil fédéral

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

🟢 Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

30

Rassemblements de
30 personnes max.
(à partir du 30 mai)



Théâtres et
cinémas



Campings



Discothèques et
boîtes de nuit

300

Manifestations de
300 personnes max.



Zoos et jardins
botaniques



Établissements
de loisirs



Frontières vers D, A, F
(à partir du 15 juin)



Tous les
entraînements
sportifs



Piscines et centres
de bien-être



Grands groupes
dans les restaurants



Enseignement présentiel
(secondaire II, niveau tertiaire
et autres formations)



Remonteées
mécaniques



Services de
prostitution



Camps de vacances
(300 pers. max.)

🔴 Interdits

30+

Rassemblements de
plus de 30 personnes
dans l'espace public

300+

Manifestations de plus
de 300 personnes



Compétitions sportives
avec contacts
physiques rapprochés

⚠️ Les consignes suivantes demeurent



Garder ses
distances



Porter un masque si
on ne peut pas garder
ses distances



Observer les
règles d'hygiène



Télétravail
si possible

Assouplissement des mesures par le Conseil fédéral

A partir du 28 mai :

- Toutes les formes de services religieux et de fêtes religieuses, à titre privé ou dans la commune (conditions : listes de présence de tous les participants et plan de protection)

A partir du 30 mai :

- Rassemblement public : la limite passe de 5 à 30 personnes maximum

A partir du 6 juin :

- Les manifestations privées et publiques réunissant jusqu'à 300 personnes sont à nouveau autorisées
- Les compétitions sportives en présence de spectateurs sont de nouveau possibles

Assouplissement des mesures par le Conseil fédéral

A partir du 6 juin :

- Les camps de vacances pour la jeunesse sont possibles
- Remontées mécaniques, campings, zoos et piscines peuvent rouvrir
- Établissements de restauration : de plus grands groupes sont autorisés
- L'enseignement présentiel est de nouveau possible dans les écoles du secondaire II, les écoles professionnelles et les hautes écoles
- les salons érotiques pourront également reprendre leurs activités et les services de prostitution être proposés

Assouplissement des mesures par le Conseil fédéral

Le traçage des contacts rapprochés doit être garanti

- Des plans de protection doivent être appliqués pour tous les établissements et manifestations concernés
- Les règles d'hygiène et de distance restent impératives
- Si les règles de distance ne peuvent pas être respectées, il faut garantir la possibilité de retracer les contacts personnels rapprochés en cas d'infection, par exemple en établissant des listes de présence.

Modification de l'arrêté du Conseil d'Etat

- Fin de l'état de nécessité le 19 juin 2020
- Levée du plan ORCA et désengagement de l'EMCC le 19 juin 2020
- Abrogation de l'art. 3 concernant les rassemblements privés qui étaient limités à 10 personnes
- Adaptations de certaines dispositions, notamment disparition de la coordination avec l'EMCC pour les autorités de police cantonale et communales et les Municipalités et Préfets
- Les dispositions pénales en lien avec les rassemblements privés sont abrogées

Mesures toujours en vigueur

- Respectez les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et de distance sociale (port du masque et hygiène des mains)
- Evitez le contact avec des personnes vulnérables
- Limitez les contacts sociaux
- Les contrôles sur l'espace public se poursuivront pour le weekend prolongé
- Restez en Suisse = **Les frontières sont toujours fermées.**
- **Jusqu'au 30 mai** : les regroupements de + 5 personnes dans l'espace public sont interdits : places publiques / chemins de promenade / parcs / parkings => **dès le 30 mai maximum 30 personnes autorisées** doivent garder une distance de 2 mètres, sauf les familles
- **Jusqu'au 6 juin** : les manifestations publiques ou privées sont toujours interdites, sauf exceptions. Chacun est invité à respecter ce cadre.

Etat de situation – protection civile vaudoise, militaire et Vortex

- **Protection civile** : l'essentiel des prestations de la protection civile prendront fin le 31 mai. Des prestations d'aide à la conduite et de logistique pourront aller au-delà de cette date. Les quatre bataillons régionaux seront dissouts au plus tard le 30 juin 2020
- **Armée** : fin des missions pour les soldats militaires dans les hôpitaux et EMS le 24 mai 2020
- **Dispositif VORTEX** : (hébergements d'urgence) fermeture le 31 mai 2020

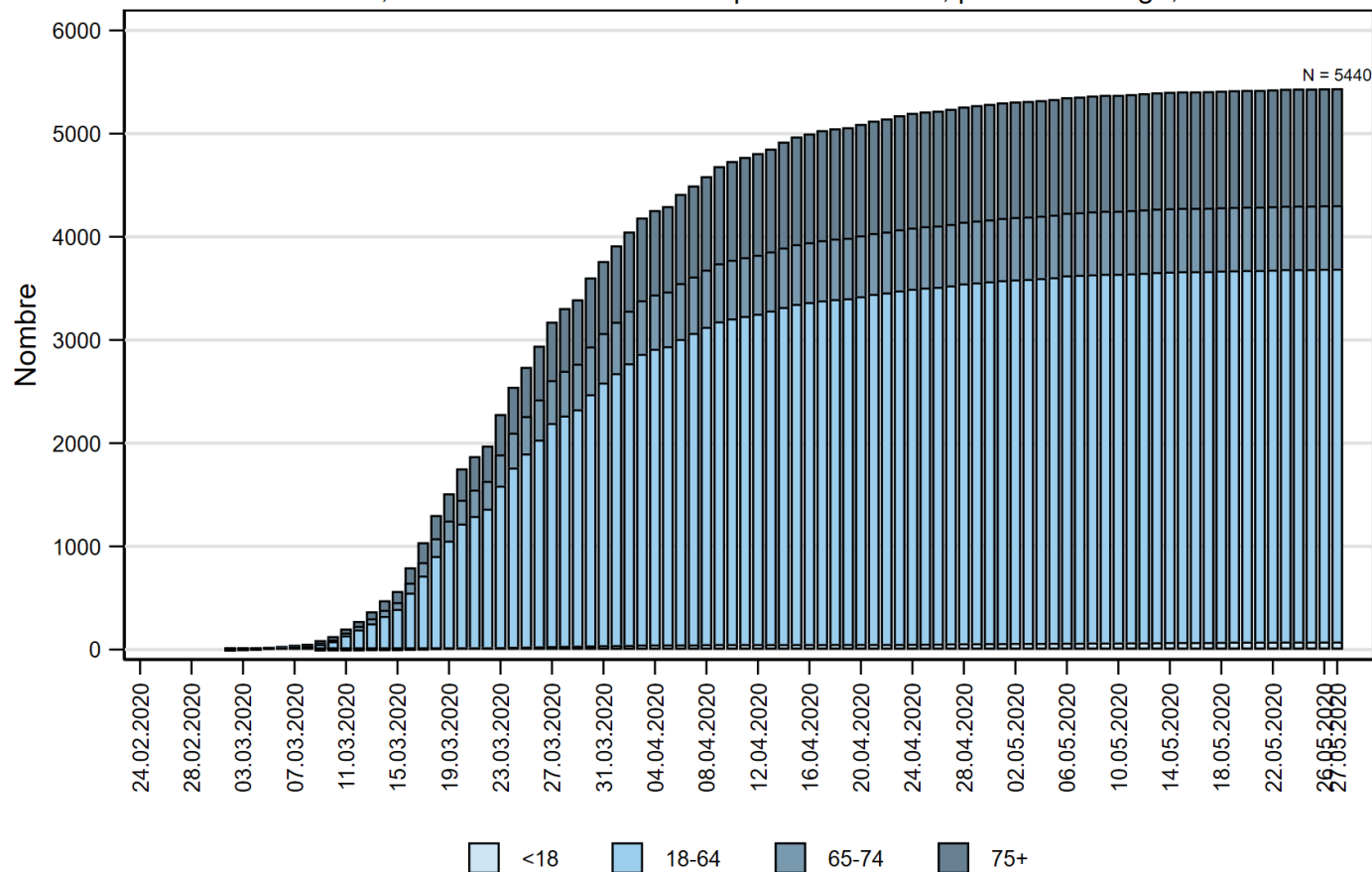
Sincères remerciements à ces femmes et à ces hommes pour leur dévouement et leur apport essentiel.

COVID-19 données épidémiologiques

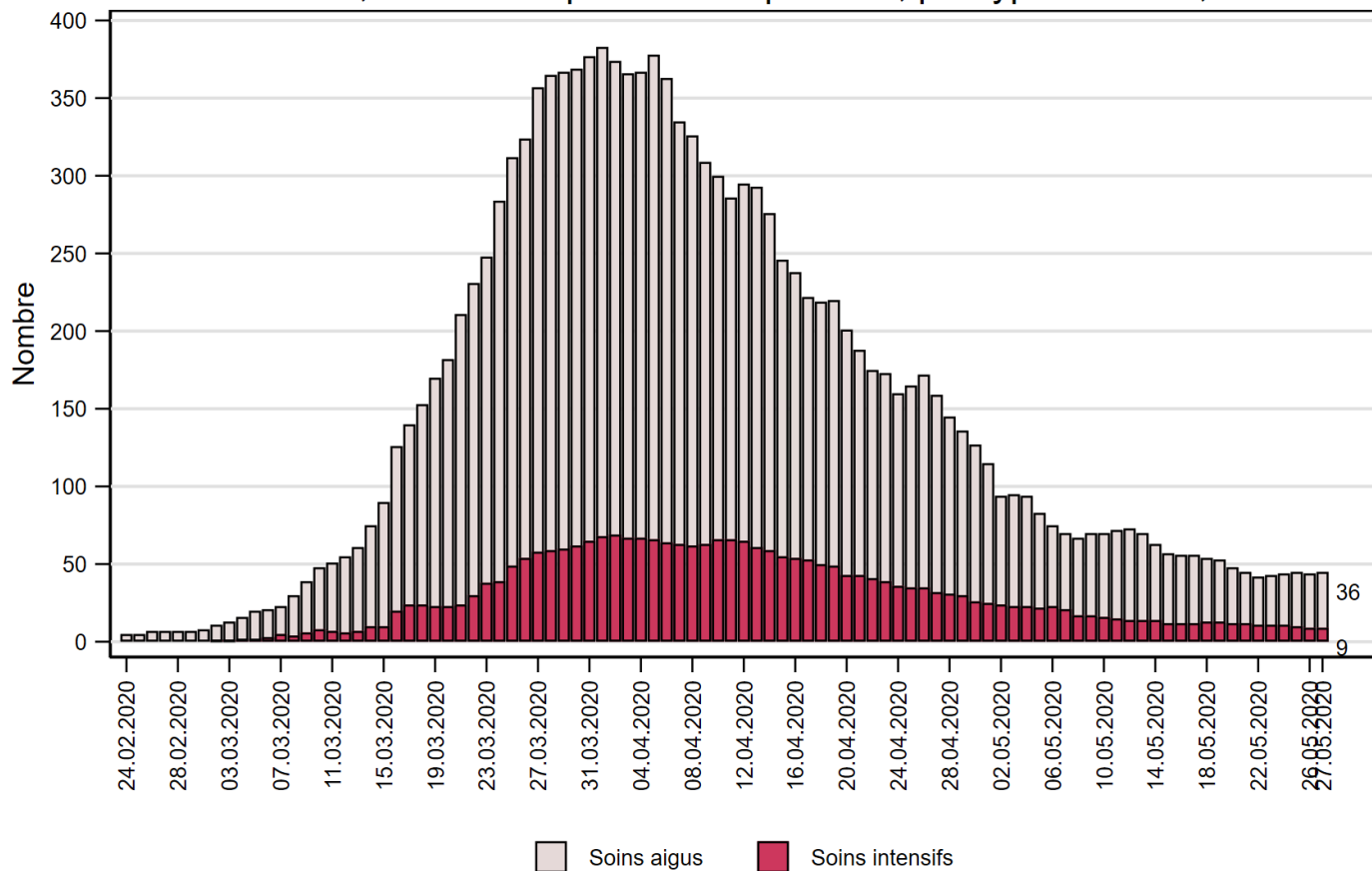
Dr. Karim Boubaker

Médecin cantonal

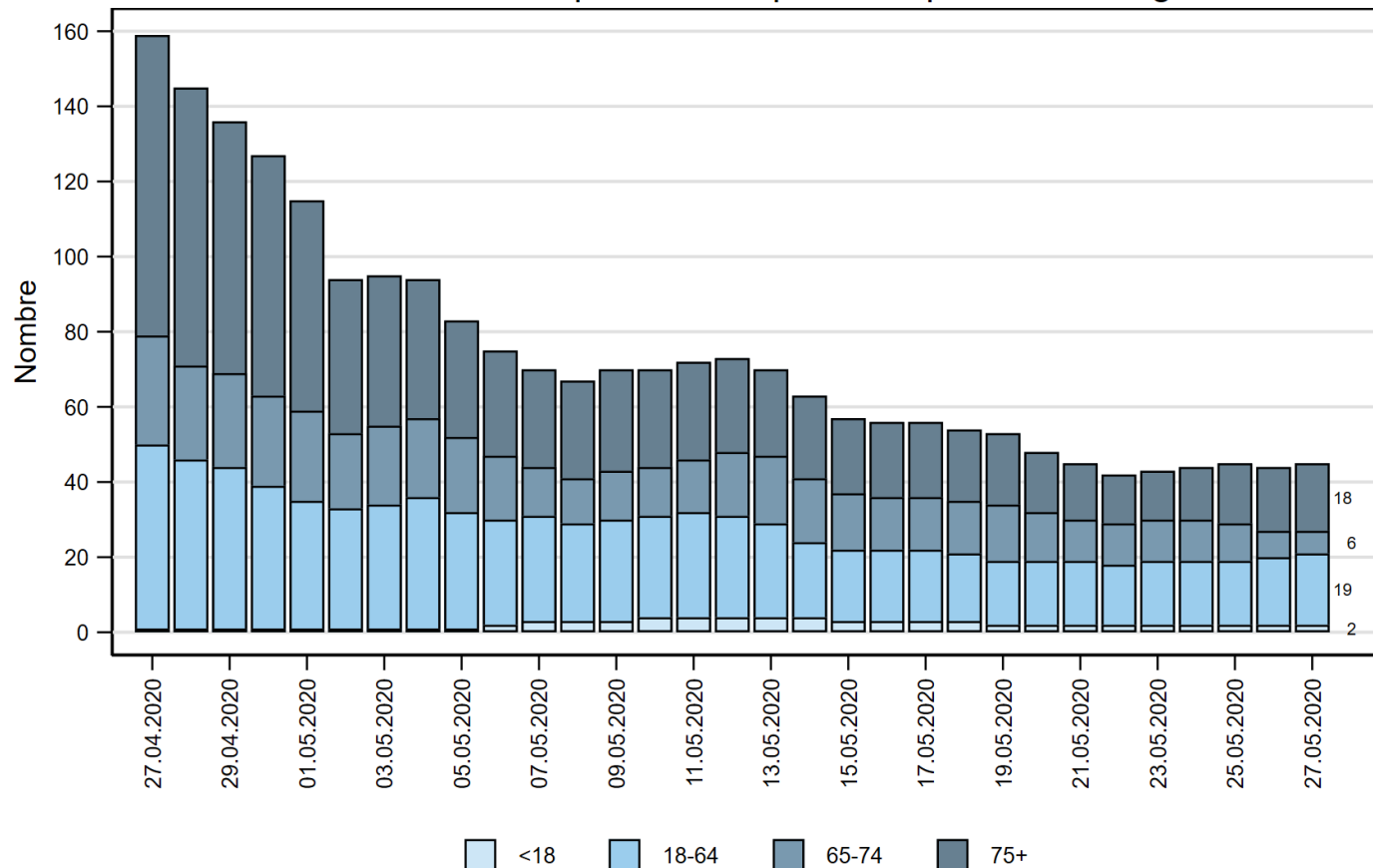
COVID-19, nombre de cas confirmés positifs cumulés, par classe d'âge, Vaud



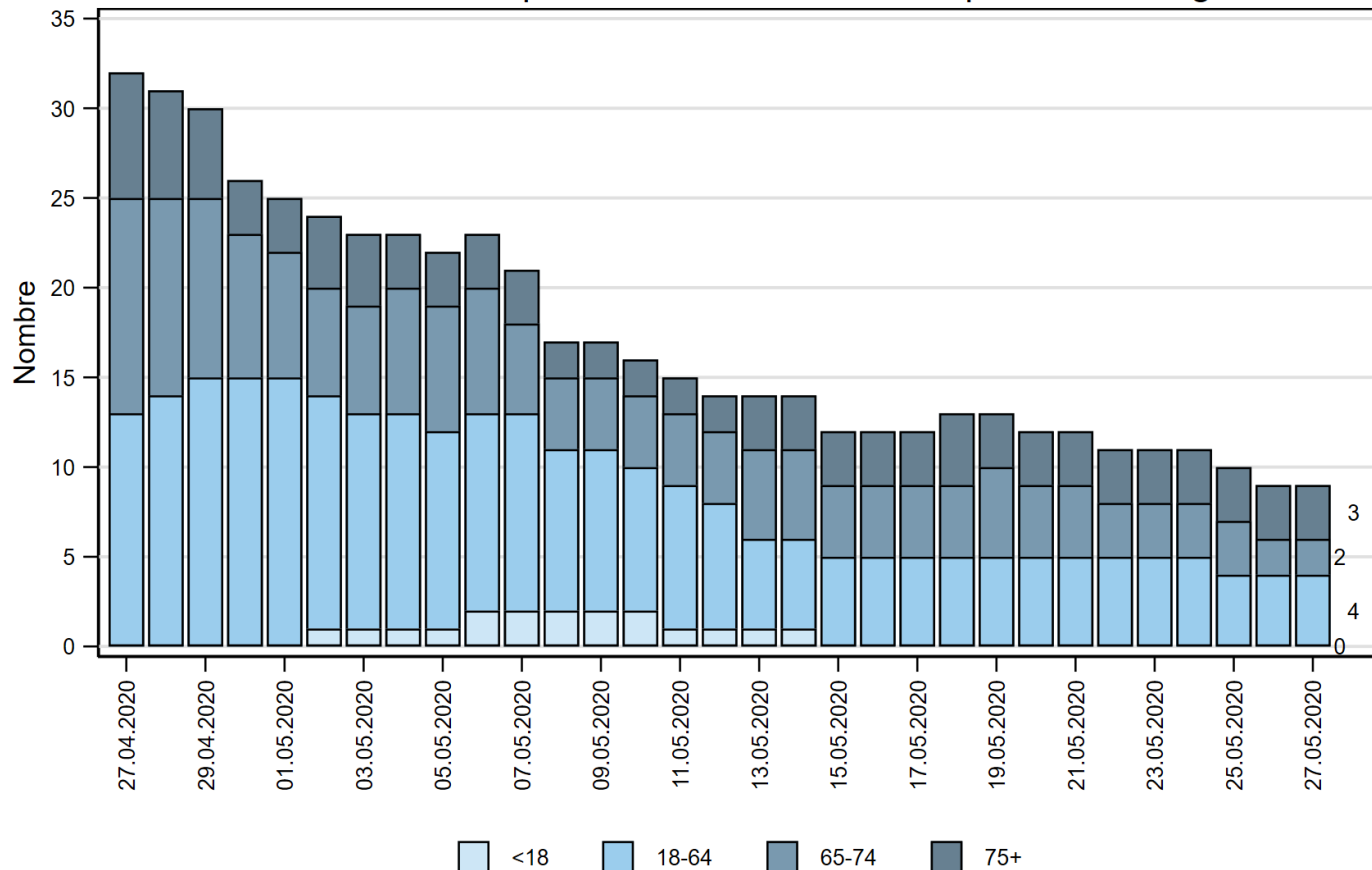
COVID-19, nombre de patients hospitalisés, par type de soins, Vaud



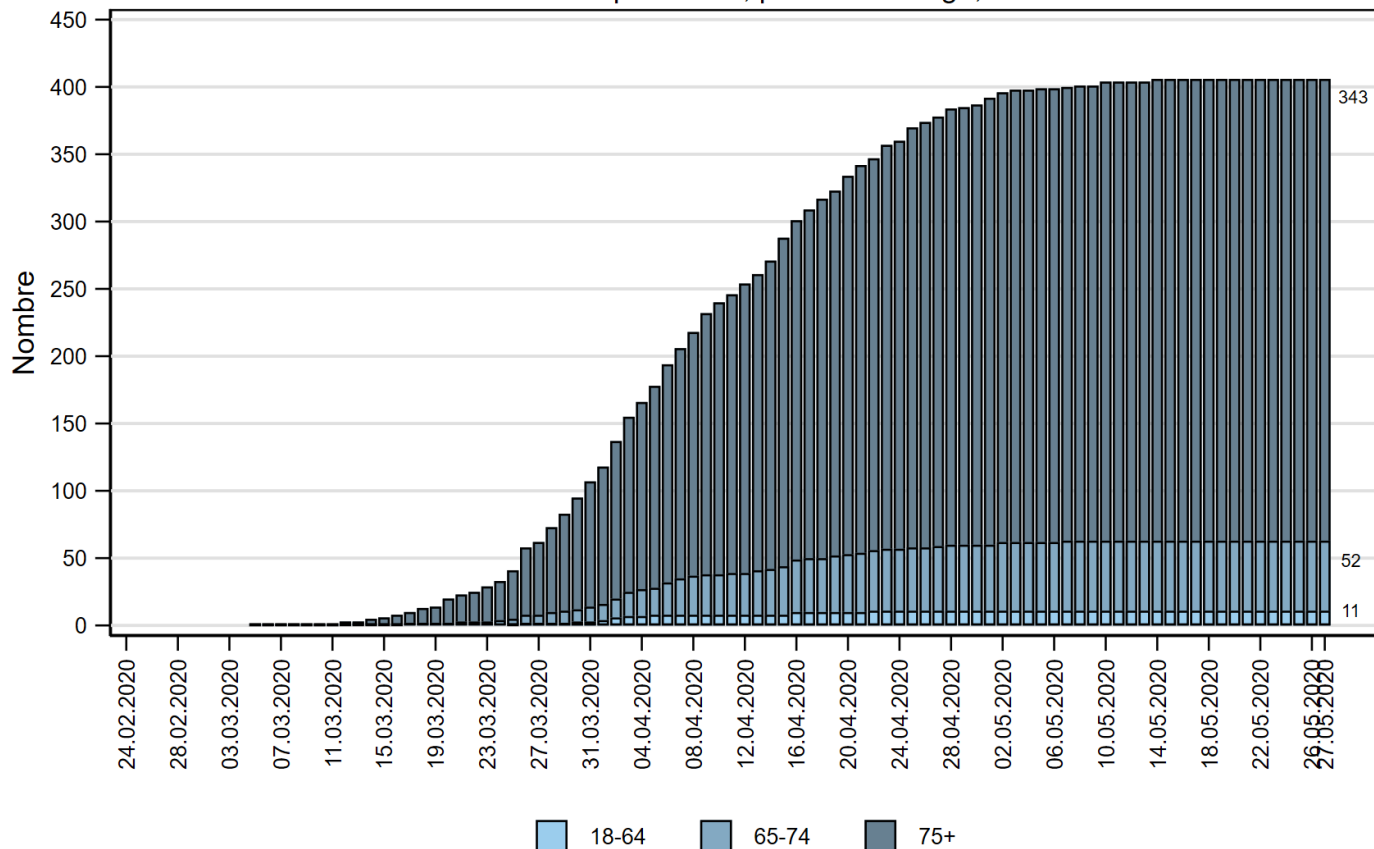
COVID-19, nombre de patients hospitalisés, par classe d'âge, Vaud



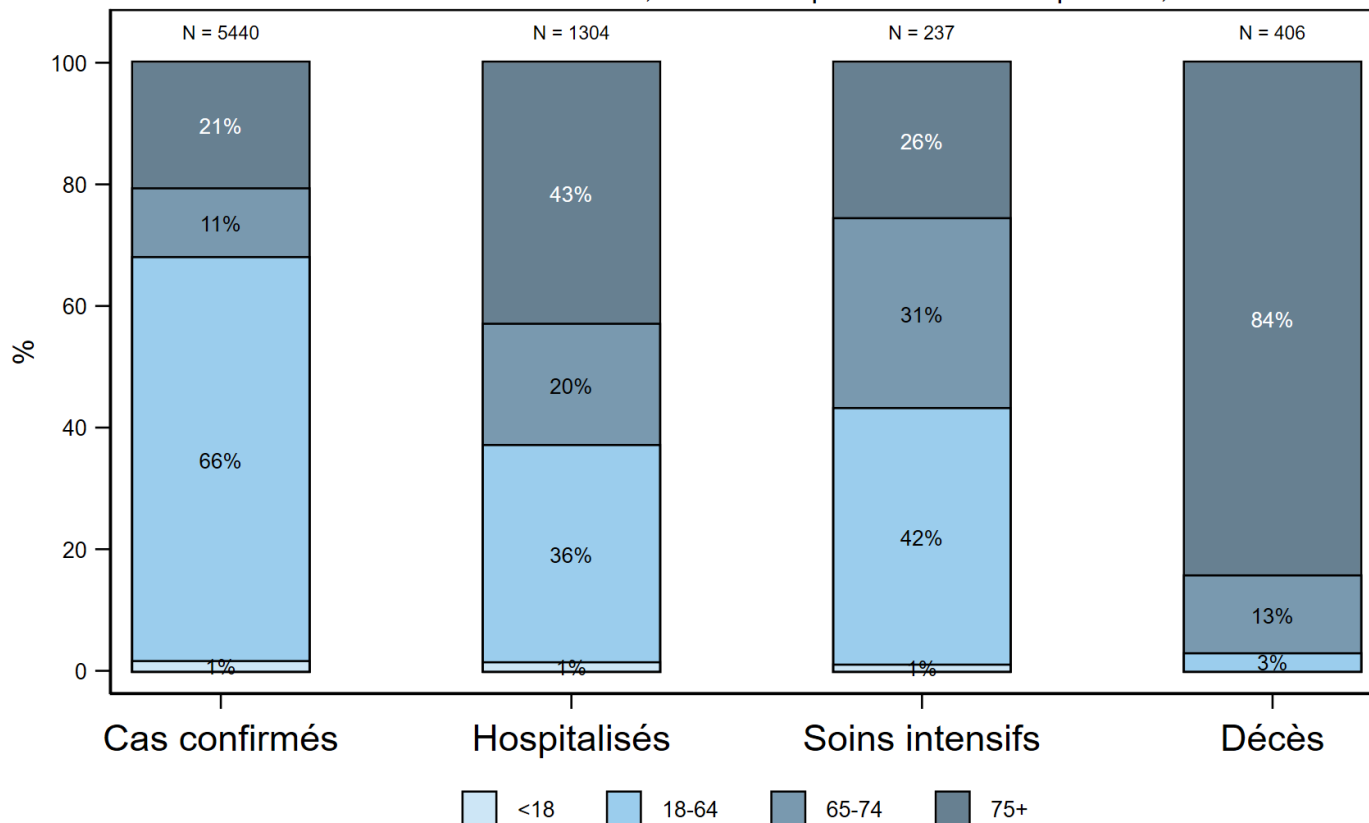
COVID-19, nombre de patients en soins intensifs, par classe d'âge, Vaud



COVID-19, nombre cumulé de décès déclarés parmi les cas confirmés ou probables, par classe d'âge, Vaud



COVID-19, proportion par classe d'âge des cas confirmés en laboratoire, hospitalisés, aux soins intensifs et décédés, cumulés depuis le début de l'épidémie, Vaud





Denis Froidevaux

Chef de l'Etat-Major Cantonal de Conduite
(EMCC)

Shop de l'équipement de protection individuel (EPI)

Shop dédié pour la commande et livraison d'équipement de protection individuelle à l'association de Communes Vaudoises (ACV) et aux partenaires sécuritaires :

- Matériels livrés au 22.05.2020 :
9'118 litres solutions hydro-alcoolique / produits désinfectants,
1'009'820 masques et 694 supports en plexiglas.

Situation du trafic routier sur le canton

Routes cantonales :

RC1 Rolle, 105 % du trafic usuel

RC 401 Vuarrens, 80 % du trafic usuel

RC 401 Onnens, 110% du trafic usuel

RC 177, Vufflens-la-Ville, 90% du trafic usuel

Autoroutes : (lundi, 25 mai 2020)

A1 Crissier, 92'307 usagers soit 87% d'un lundi usuel, +4531 en une semaine

A9 Belmont 61'973 usagers, soit 93% d'un lundi usuel, + 2850 en une semaine

Transports publics :

Offre à environ 95% de l'usuel sur l'ensemble du canton

Fréquentation entre 30 et 50% de l'usuel

M2 TL, Observations sur port de masques : Port du masque très faible 20%, peut-être même en baisse , fréquentation en légère hausse, pas de surcharge.

Contrôles et mesures sur les lieux publics ou professionnels

Rassemblements sur espace publics

	Cumul jusqu'au 25.05.2020 0600
Interventions PCV	660
Amendes d'ordre (plusieurs possibles par intervention)	3986
Dénonciations	853

Etablissements publics*

	Cumul Du 11.05 au 22.05.2020	Événements durant la semaine n°21
Contrôles	1290	569
Observations / Conseils	930	367
Avertissements	15	13
Dénonciations	3	2

Chantiers*

	Cumul du 20.04 au 20.05.2020	Événements durant la semaine n°21
Chantiers visités	456	50
Entreprises contrôlées	862	109
Rapports au service de l'emploi	121	9
Contrôle fermeture de chantier	14	0

Magasins*

	Cumul Du 4.05 au 22.05.2020	Événements durant la semaine n°21
Contrôles	3653	193
Observations / Conseils	1270	112
Avertissements	163	2
Dénonciations	26	0

*Actualisation hebdomadaire avec les données des task-forces y-relatives.

Rappel : ouvert ou autorisé depuis le 11 mai, 2^e étape du déconfinement

- Agences de voyage
- Activités de sport amateur sans contact physique pratiquées de manière individuelle ou en groupe d'au plus cinq personnes (en comptant le coach, l'entraîneur ou le surveillant) ; y compris l'utilisation des installations et des établissements nécessaires à cet effet, à condition que des plans de protection existent et soient respectés
- Enseignement présentiel dans les écoles obligatoires (niveaux primaire et secondaire I)
- Enseignement présentiel jusqu'à cinq personnes (en comptant l'enseignant) dans les écoles des degrés secondaire II et tertiaire ainsi que dans les autres établissements de formation (auto-école, cours de langue)
- Examens dans les établissements de formation
- Magasins et marchés

Rappel : ouvert ou autorisé depuis le 11 mai, 2^e étape du déconfinement

- Entraînements des sportifs de compétition membres d'un cadre national / d'une fédération sportive nationale ou qui s'entraînent de manière individuelle, dans un groupe d'au plus 5 personnes (en comptant le coach, l'entraîneur ou le surveillant) ou dans un groupe fixe (sportifs d'élite) ; des plans de protection existent et sont respectés
- Entraînement, avec contact physique, des membres des équipes appartenant à une ligue dont les compétitions sont principalement professionnelles (sportifs d'élite); ils doivent respecter des règles d'hygiène strictes prévues dans un plan de protection
- Musées, bibliothèques, archives (à l'exception des salles de lecture)
- Restaurants, bars et pubs, aux conditions suivantes :
 - groupes d'au plus 4 personnes ou familles avec enfants,
 - les clients consomment toujours assis

Points d'attention – Col du Pillon

- La route menant au col du Pillon côté bernois est fermée en semaine à toute circulation depuis ce lundi 25 mai jusqu'au mardi 30 juin pour réaliser d'importants travaux. La route restera en revanche ouverte à la circulation sur une voie le week-end et le lundi de Pentecôte. Ces travaux pourraient provoquer quelques perturbations du trafic en raison des feux de signalisation. Du côté vaudois, la route reste ouverte jusqu'à la frontière cantonale.

Campagne de prévention «nuisances sonores»



Moins de décibels pour
un respect mutuel



voire police.ch

Moins de décibels pour un respect mutuel



Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger dans la soirée, voire la nuit, et créer une recrudescence de décibels.

Les nuisances dues au bruit créent une pollution sonore dont nous sommes tous victimes, mais également auteurs; et cela souvent de manière involontaire.

Lors de leurs interventions, les agents de Police constatent bien souvent que les auteurs de nuisances sonores ne sont pas conscients des dérangements engendrés pour le voisinage.

Pour rappel, chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler le repos d'autrui.

Etre sensible à la problématique des nuisances sonores, c'est faire preuve de respect pour le droit à la tranquillité de ses voisins. C'est parfois aussi de faire preuve de tolérance face à des activités temporaires et particulières telles que des fêtes ou des manifestations sportives ou des lieux de rencontre en période estivale.

C'est ainsi que peut se développer un bon esprit de voisinage.

8 propositions pour bien cohabiter :

- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Eviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume sur la chaîne stéréo
- Le soir, parler à voix basse dans et à proximité d'habitations
- Eviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

Le respect des uns

+

La tolérance des autres

=

L'esprit de bon voisinage

Nous vous informons,
nous vous conseillons :

Votrepolice.ch

Points d'attention et rappels

- **Littering** : merci de respecter nos espaces publics, nos parcs, nos places, nos transports publics. Alors n'abandonnez pas vos déchets.
- **Télétravail** : attention aux cyberattaques !
Restez vigilants (plus d'informations sur www.votrepolice.ch)

**Tenez-bon, ceci afin de ne pas sacrifier les efforts mis en place à ce jour.
Nous comptons sur vous pour éviter une seconde vague.**

Hotlines et informations sur le Covid-19

- [Site internet officiel : www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus)
- Appelez la hotline pour obtenir des conseils personnalisés ou un appui psychologique :

1) ORIENTATION SANTE : 0800 316 800

Tous les jours de 8h00 à 20h00

2) AUTRES QUESTIONS : 021 338 08 08 (fin hotline juridique dès le 14.05.)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

- Pour les autres problèmes de santé, n'attendez pas qu'ils s'aggravent: contactez comme d'habitude d'abord votre médecin traitant, en son absence, la Centrale des médecins 0848 133 133

N'appellez les numéros d'urgence (112/117/118/144) qu'en cas d'urgence réelle

Adresses pour l'envoi de questions Covid-19

Questions sur la santé :

Office fédéral de la santé publique / Tél. 058 462 95 05, media@bag.admin.ch

Questions sur les établissements de restauration :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV),

Service médias / Tél. 058 463 78 98, media@blv.admin.ch

Questions sur les restrictions d'entrée en Suisse :

Information et communication SEM / Tél. 058 465 78 44 medien@sem.admin.ch

Questions sur le sport :

Office fédéral du sport (OFSP), info@baspo.admin.ch / Tél. 058 467 61 33

Questions sur les examens de maturité :

Service de la communication du DEFR, info@gs-wbf.admin.ch

